

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE.

OCTIDI 8 Frimaire.

(Ere Vulgaire).

Dimanche 29 Novembre 1795

Prise faite par les Français de plusieurs magasins autrichiens et de deux caissettes contenant deux cents mille livres en numéraire. — Autre prise des greniers à sel du roi de Sardaigne. — Nouvelles des armées françaises et autrichiennes sur le Rhin. — Lettre sur les véritables motifs des émeutes populaires d'Angleterre. — Nouvelles des départemens méridionaux. — Séance du corps législatif.

A V I S.

Depuis le premier frimaire, et attendu l'excessive augmentation du papier et de la main-d'œuvre, le prix de l'abonnement est fixé à 150 liv. pour trois mois.

Les Souscripteurs dont les Abonnemens expiroient au 30 brumaire sont priés de renouveler pour le 15 frimaire, présent mois. Ceux qui n'envoient ou ne compléteront point ce nouveau prix, ne recevront la Feuille qu'au prorata de la somme qu'ils auront adressée.

I T A L I E.

De Gènes, le 12 novembre.

Dans la nuit du 10 de ce mois, plusieurs Français, conduits par le lieutenant-colonel du Taulerrier, du corps franc, arrivés ici depuis quelques jours, se sont portés à Voltiv, à dix milles de Gènes, où ils ont enlevé tous les magasins des Autrichiens & pris 14 hommes employés à la garde de ces magasins; ils s'emparèrent aussi de deux caissettes renfermant 200 mille livres en numéraire. Hier, ils mirent à terre deux pièces de canon & quelques munitions de guerre; ensuite ils se portèrent sur deux hauteurs; d'où les Autrichiens pouvoient descendre pour les tourner; cependant ils transporterent ici les effets les plus précieux pour plus grande sûreté, & ils continuèrent à se fortifier; on ajoute même qu'ils attendent plusieurs tartanes de la rivière qui doivent leur amener du renfort.

Nous apprenons ce matin qu'on s'est emparé d'autres magasins autrichiens & des greniers à sel du roi de Sardaigne qui étoient à Saint-Pierre d'Arons, à un mille de Gènes. Cette dernière expédition a été faite par environ deux cent cinquante hommes faisant partie des équipages de la flotte française & de quelques corsaires.

A L L E M A G N E.

De Limbourg sur la Lahn, le 14 novembre.

Nous avons eu pendant quelques jours des inquiétudes; les Français étoient revenus en force à Mulheim, ils y avoient établi un camp considérable, & nous étions menacés de les voir arriver jusqu'aux bords de la Lahn, mais les généraux Kray & Haddyk observoient leurs mouvemens & méditoient en silence une victoire qu'ils viennent de remporter.

Les Français s'étoient avancés au-delà de la Sieg & s'étoient présentés avec la confiance que leur nombre alloit en imposer aux troupes autrichiennes; mais rien n'intimide des troupes enhardies par les succès; les Français sont attaqués par les corps combinés des deux généraux Haddyk & Kray, ils sont enfoncés sur toute leur ligne, obligés de repasser la Sieg dans le plus grand désordre & de se retirer dans le même désordre à plus de quatre lieues du champ de bataille.

En ce moment les Autrichiens se sont emparés des pays que l'ennemi vient d'abandonner pour la seconde fois, & leurs patrouilles vont jusqu'à Mulheim.

Cette nouvelle victoire est d'autant plus importante, qu'elle déconcerte les projets & les espérances de Pichegru, qui avoit envoyé l'ordre positif de se montrer en force sur la rive droite du Rhin & de s'avancer à pas de géant par cette rive, pour faire une utile diversion & obliger le maréchal de Clairfayt à diviser ses forces.

De Mayence, le 14 novembre.

Le 12 de ce mois il y eut un combat très-vif à Kreutznach; les Allemands furent d'abord repoussés. On avoit placé des canons dans la ville, & le feu de ces canons endommagea la maison de Herfs; mais les Autrichiens reçurent des renforts du général comte de Grumbach, & bientôt ils reprirent un canon qu'ils avoient perdu lors

de la première attaque, & ils en enlevèrent encore un à l'ennemi.

A la suite de cette action les Français furent repoussés de Kreutznach, & le général-major comte de Grumbach occupa avec sa troupe les hauteurs près de Bretzenheim, de l'autre côté de la Nahe.

Des environs de Manheim, le 13 novembre.

Le bombardement de Manheim continue toujours; déjà le feu s'est manifesté dans plusieurs quartiers, & cette ville a dû beaucoup souffrir. On espère qu'elle ne tardera pas à se rendre, sur-tout à présent que la garnison française se trouve abandonnée à ses propres forces, & qu'elle n'a plus de communication avec l'armée de Pichegru.

Les français ont envoyé hier au général Wurmsér un trompette avec ordre de capituler; mais il a fait réponse qu'il n'accepterait aucune capitulation & que la garnison devoit mettre bas les armes. Il est certain que la situation de cette place est très-critique, sur-tout depuis que le pont qui entretenoit la communication entre la ville & le fort du Rhin a été rompu par le major Williams, & que le fort du Rhin se trouve coupé par l'armée autrichienne & absolument isolé.

De Worms, le 11 novembre.

Ce matin, à 7 heures, les impériaux sont entrés dans notre ville. La journée d'hier a été épouvantable. La bataille a duré depuis dix heures du matin jusqu'à six heures du soir. Les français ont tenu ferme à Moelsheim jusqu'à Pfedersheim; mais cependant ils ont dû céder au feu des impériaux & se retirer à la faveur de la nuit.

Les généraux français ont exigé de la municipalité de cette ville 1000 louis d'or pour la valeur des magasins qu'ils étoient forcés d'abandonner; mais comme il étoit impossible de payer cette somme, ils ont emmené en otage le bourgeois maître Hafner, le maire Kraemer, l'échevin Wolf & le municipal Kreuze.

A six heures, lorsque la canonnade a fini, une autre a commencé du côté de Manheim; mais celle-ci a été si terrible que jamais on n'en a entendu de pareille. On a vu en un moment un quartier de la ville tout en flammes; & à travers la canonnade, on a entendu sans discontinuer un feu de peloton qui a duré jusqu'à ce matin. On dit que les impériaux sont avancés jusqu'à Oggersheim.

De Francfort, le 17 novembre.

A mesure que le théâtre des événemens de la guerre s'éloigne de nous, les nouvelles deviennent plus rares & plus incertaines. Le bruit s'étoit répandu ici, depuis trois jours, que le fort du Rhin, devant Manheim, avoit été enlevé d'assaut; aujourd'hui on annonce avec autant d'incertitude qu'il s'est rendu le 15 par capitulation.

La nuit du 9 seulement on a conduit de la grosse artillerie devant Manheim; ce qui prouve incontestablement que cette ville ne s'étoit pas rendue le 11 comme on l'avoit débité, sur ce que ce jour-là le feu des batteries avoit cessé.

On parle d'un nouvel avantage remporté par les troupes impériales au-delà du Rhin, par le général Kray, qui a repoussé les Français à Frankenthal avec l'infanterie de Wenckeim & les hussards de Wurmsér.

On avoit attribué au même général Kray l'avantage

remporté sur la Sieg; il appartient aux généraux Rymayer & Haddk.

Le bruit du jour est que le feld-maréchal Clairfayt a forcé l'armée du général Pichegru de se retirer derrière les lignes de la Queich.

Voilà bien des événemens dont on attend la confirmation avec impatience, & sur lesquels on fait toutes sortes de commentaires.

(Extrait du Mercure de Francfort.)

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 19 novembre.

On nous a communiqué la lettre ci-jointe avec Particle qui y est joint, traduit des papiers anglais. Toutes les opinions, comme tous les faits, qui peuvent nous donner des idées plus justes de l'état actuel de l'Angleterre, sont bons à recueillir. Le dernier traité de paix se fera vraisemblablement avec cette puissance. Tous les moyens d'arriver à cette paix, si nécessaire à la république, mais qu'elle ne peut désirer qu'à des conditions qui lui conviennent, sont importants à connaître, & pour le gouvernement qui doit combiner ses mesures sur ces moyens, & pour la nation dont l'opinion doit aider les mesures du gouvernement.

« Oui, mon cher citoyen, j'étois à Londres lors des mouvemens populaires à la rentrée du parlement. J'en ai recherché les causes; j'en ai causé avec des hommes éclairés & impartiaux; j'ai trouvé des opinions divergentes, mais aucune ne m'a conduit à voir dans le peuple anglais aucune disposition à désirer le changement de son gouvernement. Je vois au contraire cette opinion fortement prononcée dans la plupart de vos gazettes, dans celles sur-tout qui passent pour être encouragées par le gouvernement; je vois que les faits les plus notoires relatifs à l'Angleterre y sont altérés avec complaisance, toujours dans la vue de propager cette opinion favorite. Je ne sais quelles sont les vues qui déterminent à diriger sur ce point l'opinion publique; je ne puis concevoir quelle utilité on peut trouver à répandre de ces erreurs momentanées, qui n'ont que quelques jours à vivre, & dont l'influence éphémère ne sert qu'à répandre des nuages sur les faits qu'il seroit si utile d'apprécier au plus juste, qu'à faire fluctuer l'opinion quand il seroit si urgent d'en former une; qu'à prolonger enfin l'ignorance & les méprises du peuple, & à l'empêcher dans cette insouciance funeste sur la chose publique, suite nécessaire de l'impossibilité où on l'a mis de se former aucune notion juste & simple de l'état de trouble & de détresse où il se trouve précipité sans prévoir comment il en sortira.

« Au reste, quels que soient les motifs de ces petits mensonges politiques dont on repaît la curiosité, soit qu'un esprit de patriotisme peu éclairé les adopte comme des vérités, parce qu'on désireroit que ce fussent des vérités; soit qu'on les regarde comme un moyen d'entretenir & d'échauffer ce sentiment d'animosité nationale, que votre ami Duclou appelloit autrefois *un patriotisme d'antichambre*; soit enfin que ce soit un expédient qui ait son utilité pour servir des vues secrètes, il ne me convient point, dans ma qualité d'étranger, de contrarier ces vues ni de relever les erreurs de vos gazettes. Je pourrai vous dire en causant ce que je sais & ce que je crois des causes & des effets probables de cette fermentation très-réelle & très-grave qui agite en ce moment

P'Angleterre
des t
cord au
pas ch
pédient
tyranni
une ré
le peap
est enc
avec lu
» P
dirai en
en mas
des su
difficile
demand
que c'e
bon ma
ritable
bonne f
côté, l
minist
de l'aut
tiques
n'est là
& des i
tieux. J
que le
céder a
pour le
une con
français
entamen
des bas
républi
du gouv
sar cet

Le sil
du Rhin
sur la v
Meuse.
aucun é
général
qu'il es
que la r

On a
Pichegr
velles d

Les v
en deux
ciations
valiser
rue de
ceinte d
tique;
un resta
quatre-

Il est
du colle

l'Angleterre; mais je ne me permettrai pas de publier des conjectures qui seroient vraisemblablement peu d'accord avec des principes ou des passions que je ne veux pas choquer; car je crois fermement que ce qui est expédient pour fonder & consolider le despotisme & la tyrannie ne peut être bon pour fonder & consolider une république, & que s'il est nécessaire de tromper le peuple pour le gouverner sans lui & malgré lui, il est encore plus nécessaire de l'éclairer pour gouverner avec lui & pour lui.

» Pour revenir aux troubles de l'Angleterre, je vous dirai en peu de mots que le mécontentement du peuple en masse ne me paroît avoir de base que dans la cherté des subsistances, mais aussi que c'est le peuple le plus difficile à gouverner dans les tems de disette; qu'il ne demande en ce moment la paix que parce qu'on lui dit que c'est le seul moyen d'avoir la viande & le pain à bon marché; que la réforme parlementaire n'est un véritable motif que pour un petit nombre de politiques de bonne foi, & n'est qu'un prétexte pour appuyer, d'un côté, les efforts de l'opposition qui veut renverser le ministère pour se mettre à la place, & pour servir, de l'autre, la haine des dissenters & de quelques fanatiques contre un gouvernement intolérant; aussi le peuple n'est là, comme par-tout, que l'instrument des passions & des intérêts d'un petit nombre de fanatiques & d'ambitieux. J'ai la persuasion, mais je n'en ai aucune certitude, que le ministère, qui a pour principe de ne jamais céder aux mouvemens populaires, aura assez de force pour les calmer pendant quelque tems; mais ce dont j'ai une conviction plus intime, c'est que le gouvernement français n'a jamais eu une occasion plus favorable pour entamer des négociations de paix, pourvu que ce soit sur des bases qui, en maintenant la dignité & la sûreté de la république, ménagent en même-tems les préjugés & la fierté du gouvernement anglais. Je m'expliquerai plus au long sur cet objet à mon retour de la campagne, &c.»

FRANCE.

De Paris, le 7 frimaire.

Le silence du gouvernement sur les dernières opérations du Rhin laisse le champ à toutes sortes de conjectures sur la véritable situation de notre armée de Sambre & Meuse. Cependant les papiers allemands n'ayant donné aucun détail bien précis des avantages qu'on attribue aux généraux Clairfayt & Wurmsler. Il y a tout lieu de croire qu'il est convenable de suspendre toute foi aux bruits que la malveillance répand dans le moment actuel.

On a fait courir successivement le bruit que le général Pichegru étoit mort & puis destitué; les dernières nouvelles du Rhin prouvent qu'il n'est ni l'un ni l'autre.

Les vols se multiplient à Paris d'une manière étrange: en deux jours, vers les huit heures du soir, des associations de voleurs sont parvenues en peu d'heures à dévaliser le magasin d'étoffe, à l'enseigne des trois Pigeons, rue de Richelieu, & une boutique d'horloger, dans l'enceinte du Palais-Egalité. L'horloger couchait dans sa boutique; vers huit ou neuf heures, il est allé souper chez un restaurateur voisin; à son retour, on lui avoit enlevé quatre-vingts montres.

Il est question, dit-on, de supprimer la maison d'arrêt du collège des Quatre-Nations, & de transférer dans cet

établissement le collège national qui est au collège de Cambrai, afin que ce monument conservé à l'instruction publique se trouve plus à portée du centre de Paris.

Toutes les nouvelles des départemens méridionaux s'accordent à dire que les attentats commis par les odieuses compagnies de Jésus & du Soleil, qui succédoient aux crimes des comités révolutionnaires, des tribunaux sanguinaires, des anarchistes féroces, sont remplacés par de nouveaux assassinats & de perpétuelles provocations de la part de ceux qui profitent de l'amnistie.

Le sang a coulé à Lyon & dans d'autres villes. Les partis semblent en présence à Marseille. Le sort des citoyens paisibles & sincères amis de la république seroit-il donc de se voir alternativement comprimés entre deux hordes de scélérats également ennemies de la liberté, sans cesse exposés aux insultes, à la calomnie, aux violences de l'une ou de l'autre?

Nous espérons que non. Nous espérons que le premier bienfait d'un gouvernement ferme & républicain sera la repression absolue de tous ces désordres sans aucune acception d'hommes, d'opinions, ni de parti. Qui viole la loi, doit être promptement puni par la loi, quelque chose qu'il eût pu, d'ailleurs, dire ou faire.

Si l'autorité paroisoit croire qu'entre les gens qui commettent des délits exactement pareils, il y en a de plus ou moins coupables; si elle prenoit couleur, elle s'écarteroit de son pouvoir, elle perdrait de sa puissance, elle s'exposeroit elle-même; elle exposeroit la république à de grands dangers. Un général calabre disoit à des soldats pris à piller: *Vous êtes maraudeurs, vous n'êtes point militaires.* Le gouvernement doit dire courageusement à quiconque menace, viole ou tue: *Vous êtes des perturbateurs, des brigands, ou des assassins, vous ne pouvez être des patriotes.* Le nom de patriote est si beau qu'il ne faut le laisser usurper à personne, moins encore à quiconque en flétriroit l'honneur.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen CHÉNIER.

Suite de la séance du 6 frimaire.

À l'ouverture de cette séance les membres du conseil avoient tiré dans une urne placée à la porte, un numéro, & pris ensuite la place marquée par ce numéro.

Un membre représente que dans la forme actuelle de la salle, ceux que le sort placera aux deux extrémités n'entendent rien; il demande qu'elle soit raccourcie d'un tiers. Louvet reproduit le projet présenté il y a quelques jours par un artiste, pour que la salle destinée au conseil des cinq cents soit construite ailleurs qu'au devant palais Bourbon.

Le tout est renvoyé au comité des inspecteurs.

Beffroy fait un rapport sur un message envoyé, il y a quelques jours, par le directoire exécutif: voici quel en étoit l'objet.

Une loi force les cultivateurs & fermiers à payer, en nature ou en assignats, au cours des municipalités des mois de fructidor & vendémiaire, la moitié de leurs fermages & de leurs contributions. Qu'ont-ils fait pour étuder cette loi? Ils se sont entendus pour vendre leurs bleds aux marchés à un prix beaucoup moindre que dans les ventes

particulieres. Le directoire, en dénonçant cette fraude, avoit fait sentir combien elle deviendroit préjudiciable, tant aux propriétaires qu'aux recettes du trésor public.

Boissy propose & le conseil adopte une résolution, portant :
1°. La fixation en assignats, à défaut de grains, de l'équivalent de la contribution en nature & du fermage dû au propriétaire, sera faite sur le prix moyen des achats faits par le gouvernement dans l'intérieur, combiné avec celui des mercuriales des mois de fructidor & vendémiaire.
2°. Le directoire exécutif prendra les mesures nécessaires pour faire faire ces relevés.

3°. Le résultat de l'opération sera envoyé, avant le premier nivôse prochain, à tous les tribunaux, afin qu'ils aient à s'y conformer.

Giraud a reproduit le projet de taxe de guerre; quelques membres ont représenté que ce projet étoit à peu de chose près le même que le décret de la convention renvoyé à l'examen d'une commission. E'on a surtout insisté sur la nécessité de graduer cet impôt, afin que le petit propriétaire soit moins chargé que celui qui posséda de grandes propriétés, & pour qu'en cela le citoyen peu aisé paye moins proportionnellement que le riche. Ces observations ont déterminé de nouveau le conseil à renvoyer ce projet de résolution.

Chazal s'est étonné qu'avant de s'attaquer aux propriétaires & autres citoyens, la nation ne compte pas avec le parens d'émigrés qui lui doivent de fortes sommes. Il a rappelé le rapport qu'il a fait, le projet de décret qu'il a présenté; mais alors, dit-il, une faction scélératée qui méditoit la rentrée des émigrés vouloit leur conserver leurs biens. Des représentans abusés ont secondé ces vues perfides, sans le vouloir, en faisant décréter le renvoi de cette loi. Chazal demande qu'il soit formé une commission pour examiner cette loi; il demande que Boissy, qui est un de ceux qui ont le plus appuyé le renvoi dans le tems, soit de cette commission.

La création de la commission est arrêtée.

Tallien demande l'impression du discours de Chazal. — Sans les personnalités, dit Roux. — Non, s'écrie Boissy, je demande qu'on imprime tout : j'ai pu me tromper; mais j'ai émis mon opinion; j'ai usé d'un droit; je demande que ce qui me concerne dans le discours de Chazal, reste.

Doulcet s'oppose fortement à cette demande. Qu'on censure l'opinion de ses collègues, dit-il, on en a le droit; le membre censuré peut répondre ou ne pas répondre; mais il n'y a plus à hésiter si la personnalité est imprimée par ordre du corps législatif. De-là les querelles, les passions qui s'exasperent! C'est ainsi que des flots de sang ont coulé dans la convention. — Le conseil passe à l'ordre du jour.

Séance du 7 frimaire.

Treilhard, au nom de la commission nommée à cet effet, soumet au conseil un rapport sur un message du directoire exécutif, envoyé il y a quelques jours.

Ce message avoit trois objets; 1°. par qui seront nommés les juges des tribunaux? 2°. par qui seront nommés les juges de paix dont les nominations sont restées sans effet, soit par démission ou pour quelque autre cause? 3°. par qui seront complétées les municipalités qui ne sont pas organisées?

Treilhard propose de laisser le soin de ces nominations au directoire exécutif. D'abord le conseil l'a chargé déjà

de nommer les juges là où les assemblées électorales n'ont pas eu le tems de faire ces élections. N'y auroit-il pas de la contradiction à ne pas le charger de remplacer les fonctionnaires qu'il a nommés? D'ailleurs les corps électoraux n'ont pu ni se prolonger ni s'ajourner, & ne peuvent plus être convoqués pendant l'an 4. A la vérité les assemblées primaires ne sont pas assujetties aux deux premières de ces loix imposées aux assemblées électorales; mais, comme ces dernières, elles ne doivent plus être convoquées pendant l'an 4. Laisser aux juges, aux administrations municipales le soin de se compléter elles-mêmes, ne seroit-ce pas, sur-tout dans les circonstances où nous nous trouvons, laisser aux passions la facilité de recruter des hommes de parti, plutôt que d'imposer à la sagesse la tâche de donner au peuple des magistrats qui veillent à son bonheur?

Un membre combat la proposition de Treilhard. Il se fonde sur le grand nombre de remplacements qu'il y a à faire en ce moment; le directoire exécutif ne connoît pas les hommes des départemens; il est obligé de voir par les yeux des autres. D'ailleurs les vacances auxquelles on veut remédier sont l'effet de la loi du 3 brumaire.

Les fonctionnaires qu'il s'agit de remplacer ont déjà été élus par le peuple, & sont frappés par cette loi que le peuple connoissoit. Il faut donc examiner si cette loi n'est pas contraire à la volonté du peuple.

Il s'éleve des murmures. — Ce n'est pas la question, crie-t-on. — Dumolard, vu l'importance de la question, demande l'impression du rapport de Treilhard & des projets de décrets & l'ajournement. — Adopté.

Le président annonce qu'on va procéder à l'appel nominal pour la formation de la commission demandée hier par Chazal. — Fermond demande que cette commission propose un projet de résolution sur la manière dont on accordera les radiations définitives de la liste des émigrés. — Adopté.

On fait l'appel nominal, & on nomme des bureaux pour dépouiller le scrutin.

C O N S E I L D E S A N C I E N S .

Présidence du citoyen TRONCHET.

Séance du 7 brumaire.

Le conseil des cinq cents envoie deux résolutions, toutes deux précédées de la déclaration d'urgence.

L'une porte que les rentiers & pensionnaires de l'état seront payés, pour l'année courante, dans la proportion de dix pour un. La seconde ordonne que les contributions directes & indirectes seront faites en numéraire ou en assignats au cours.

Le conseil reconnoît l'urgence de ces deux relations, en ordonne l'impression & le renvoi à la commission des finances créée hier.

Bourse du 7 frimaire.

Inscriptions. 225-30-30-25.
Louis. 3340-25-40-50-60-70
80-70-80-90.

* * * Les Œuvres de Champfort, de la ci-devant académie française, recueillies & publiées par un de ses amis; 4 volumes in-8°, caractères Didot, beau papier. Prix 600 livres & 650 pour les départemens: franc de port. A Paris, chez le directeur de l'imprimerie des Sciences & des Arts, rue Thérèse, près la rue Helvétius.

N
N
Débats à ce s
— Ex
résolut
Depuis
augment
de l'Abc
Les S
30 brum
maire, y
pletteron
qu'au pr
J'ai an
velle de
que cette
J'étois d
qu'hier a
la confir
c'est que
tuler, &
Peut-être
c'est sans
malheurs
giment d
sespérée
tendre p
Des no
disent pa
du feld-m
s'accorder
à la dire
suite de
posé à ré
Il est bie
s'étoient p
quatre ba